
**Association des ingénieurs et des géoscientifiques
du Nouveau-Brunswick**

**États financiers
30 septembre 2022**

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Table des matières
30 septembre 2022

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
États financiers	
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 12
Annexes aux états financiers	13 - 14

Rapport des auditeurs

À l'attention des membres de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick :

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2022, ainsi que les états des résultats de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ils contiennent aussi un résumé des principales conventions comptables et d'autres données explicatives.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick au 30 septembre 2022 ainsi que des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société pour l'exercice terminé à cette date, le tout conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association de poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Rapport des auditeurs (suite)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nous avons pour objectif d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport d'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie importante qui pourrait exister. Les anomalies peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme importantes quand il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ nous déterminons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie importante découlant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie importante découlant d'une erreur, car la fraude peut être associée à la collusion, à la falsification, aux omissions volontaires, aux fausses déclarations ou au contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude importante liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fredericton, au Nouveau-Brunswick
Le 2 décembre 2022


Chartered Professional Accountants

**Association des ingénieurs et des géoscientifiques
du Nouveau-Brunswick**

État de la situation financière

Au 30 septembre 2022

	2022	2021
ACTIFS		
Courants		
Encaisse (note 3)	151 237 \$	204 139 \$
Placements à court terme (note 4)	833 580	739 938
Actifs affectés à l'interne (note 5)	700 000	700 000
Comptes débiteurs	-	19 584
Dépenses payées d'avance	63 449	58 252
TVH à recevoir	60 507	40 284
	1 808 773	1 762 197
Immobilisations (note 6)	1 116 685	1 054 423
	2 925 458 \$	2 816 620 \$
PASSIFS		
Courants		
Comptes créditeurs et charges à payer	195 924 \$	126 603 \$
Revenu constaté d'avance (note 7)	471 685	460 137
Remises gouvernementales payables	20 326	15 262
	687 935	602 002
ACTIF NET		
Actifs non affectés	1 537 523	1 514 618
Affectés à l'interne – Fonds d'exploitation (note 5)	300 000	300 000
Affectés à l'interne – Fonds de capital (note 5)	200 000	200 000
Affectés à l'interne – Fonds juridique (note 5)	200 000	200 000
	2 237 523	2 214 618
	2 925 458 \$	2 816 620 \$

Approuvé

Président



Secrétaire-trésorier



**Association des ingénieurs et des géoscientifiques
du Nouveau-Brunswick**

État de l'évolution de l'actif net
L'exercice terminé le 30 septembre 2022

	Actifs non affectés	Affectés à l'interne – Fonds d'exploitation	Affectés à l'interne – Fonds de capital	Affectés à l'interne – Fonds juridique	Total 2022	Total 2021
Solde au début de l'exercice	1 514 618 \$	300 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	2 214 618 \$	1 893 391 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	22 905	-	-	-	22 905	321 227
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 537 523 \$</u>	<u>300 000 \$</u>	<u>200 000 \$</u>	<u>200 000 \$</u>	<u>2 237 523 \$</u>	<u>2 214 618 \$</u>

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État des résultats
L'exercice terminé le 30 septembre 2022

	2022 Réel	2022 Budget	2021 Réel
Revenus			
Cotisations des membres	1 153 106 \$	1 175 344 \$	1 082 368 \$
Titulaires de permis	347 309	330 750	337 447
Frais de demande de certificat d'autorisation	218 286	205 000	219 998
Frais d'inscription	133 086	110 000	152 195
Revenus d'affinité	96 405	90 000	91 045
Frais d'examen	46 445	40 000	48 926
Divers	40 409	45 000	13 674
Assemblée annuelle	16 310	20 000	14 919
	<u>2 051 356</u>	<u>2 016 094</u>	<u>1 960 572</u>
Dépenses			
Fonctionnement (annexe 1)	1 286 006	1 139 500	1 214 924
Communication (annexe 2)	318 131	389 000	279 710
Services aux membres (annexe 3)	240 394	276 000	200 812
Autres (annexe 4)	177 591	151 000	120 591
	<u>2 022 357</u>	<u>1 955 500</u>	<u>1 816 037</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses découlant des activités	<u>28 999</u>	<u>60 594</u>	<u>144 535</u>
Autres revenus (dépenses)			
Revenus de placement	37 263	-	25 550
Gain réalisé sur le vent des placements	26 694	-	8 916
Frais de gestion des placements	(8 885)	-	(7 229)
Plus-values (pertes) latentes sur les placements	(61 166)	-	169 289
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	-	-	(19 834)
	<u>(6 094)</u>	<u>-</u>	<u>176 692</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>22 905 \$</u>	<u>60 594 \$</u>	<u>321 227 \$</u>

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
L'exercice terminé le 30 septembre 2022

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Provenant des membres	1 184 238 \$	1 074 185 \$
Provenant des titulaires de permis, inscriptions et autres	801 845	787 159
Provenant du programme d'affinité	96 405	91 045
Provenant des placements	22 528	39 086
Paiements aux fournisseurs et employés	<u>(1 899 880)</u>	<u>(1 688 991)</u>
	<u>205 136</u>	<u>302 484</u>
Activités de placement		
Achats d'immobilisations	(146 672)	(185 098)
Achat de placements	(611 916)	(175 050)
Produits de la vente de placements	<u>500 550</u>	<u>82 397</u>
	<u>(258 038)</u>	<u>(277 751)</u>
Variation de l'encaisse	(52 902)	24 733
Encaisse à l'ouverture	<u>204 139</u>	<u>179 406</u>
Encaisse à la fermeture	<u><u>151 237 \$</u></u>	<u><u>204 139 \$</u></u>

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2022

1. Nature des activités

L'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick, un organisme sans but lucratif, est constituée en corporation sans capital social en vertu de la *Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick*. Elle est exonérée d'impôts conformément à l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

a) Réglementer et régir l'exercice des professions d'ingénieur et de géoscientifique conformément à la *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique* ainsi qu'aux règlements administratifs et règles y afférents.

b) Établir et maintenir des normes de connaissance et de compétence pour ses membres.

c) Établir et maintenir des normes déontologiques chez ses membres;

en vue de servir et de protéger l'intérêt du public.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif.

(a) L'encaisse et l'équivalent de l'encaisse

L'encaisse et l'équivalent de l'encaisse sont composés de liquidités détenues dans un compte bancaire et dans les placements.

(b) Comptabilisation des revenus

Les cotisations des membres, les droits des titulaires de permis, les frais de demande de certificat d'autorisation et les droits d'inscription sont payés chaque année et sont constatés au cours de l'exercice pendant lesquels ils sont gagnés. Les droits reçus pour une période à venir sont reportés et constatés dans la période suivante.

Les revenus de placement sont constatés à titre de revenu selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus publicitaires, ceux provenant de l'assemblée annuelle et les autres revenus sont constatés au moment où les services sont rendus.

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 septembre 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

(c) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours du marché. Les variations de la juste valeur marchande des placements sont comptabilisées à titre de plus-value ou pertes latentes.

(d) Actifs affectés à l'interne

Les actifs affectés à l'interne pour les fonds d'exploitation, fonds de capital, fonds juridique ont été établis en décembre 2020 pour soutenir les objectifs stratégiques de la société et permettre l'AIGNB de gérer l'incertitude des flux de trésorerie; de minimiser la nécessité d'emprunter des fonds de roulement; de satisfaire aux engagements, obligations ou autres éventualités; et d'évoluer d'une façon responsable. Ces fonds seront accessibles avec l'approbation du comité de finance et de vérification. Ils fructifieront de la même manière que l'évaluation habituelle des risques, comme indiqué pour les placements à court terme.

(e) Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'Association calcule l'amortissement selon les méthodes ci-dessous, à des taux visant à en amortir le coût sur leur durée de vie estimative. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition. Aucun amortissement n'est comptabilisé durant l'année où un actif est aliéné.

Les méthodes d'amortissement et les taux annuels sont les suivants :

Bâtiments	4% solde dégressif
Panneaux solaires	30 ans linéaire
Équipement de bureau	20% solde dégressif
Matériel informatique	50% solde dégressif
Site Web	50% solde dégressif
Base de données des membres	5 ans linéaire

(f) Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés et la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date du bilan et des états financiers, de même que les montants des revenus et des dépenses de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

(g) Instruments financiers

L'Association comptabilise initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf pour certaines transactions entre sociétés ayant un lien de dépendance. Par la suite, elle les comptabilise au coût amorti, sauf pour les titres cotés sur un marché actif, lesquels sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent l'encaisse, comptes débiteurs et TVH à recevoir. Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les comptes créditeurs et charges à payer.

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur incluent les placements à court terme et actifs affectés.

3. Encaisse

	2022	2021
Compte général	127 496 \$	179 643 \$
Encaisse détenue dans des placements	23 540	24 297
Petite caisse	200	199
	<u>151 236 \$</u>	<u>204 139 \$</u>

4. Placements à court terme

	2022	2021
Actions ordinaires et privilégiées	640 376 \$	662 217 \$
Fonds monétaires	596 284	490 434
Obligations de société et d'épargne	296 920	287 287
Transfert des actifs affectés à l'interne	(700 000)	(700 000)
	<u>833 580 \$</u>	<u>739 938 \$</u>

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2022

5. Actifs affectés à l'interne

Affectés à l'interne – Fonds d'exploitation	300 000 \$
Affectés à l'interne – Fonds de capital	200 000
Affectés à l'interne – Fonds juridique	200 000
	700 000 \$

L'Association a établi les actifs affectés à l'interne le 3 décembre 2020 pour appuyer les objectifs stratégiques de la société et permettre AIGNB :

- de gérer l'incertitude des flux de trésorerie
- de minimiser la nécessité d'emprunter des fonds de roulement;
- de satisfaire aux engagements, obligations ou autres éventualités;
- d'évoluer d'une façon responsable.

Ces fonds visent à jouer un rôle dynamique et les fonds sont accessibles, au besoin.

6. Immobilisations

		2022	2021
	Coût initial	Amortissement Cumulé	Valeur nette
			Valeur nette
Terrains	175 146 \$	-	175 146 \$
Bâtiments	1 151 988	514 216	637 772
Panneaux solaires	49 305	12 330	36 975
Équipement de bureau	108 603	101 356	7 247
Matériel informatique	293 212	285 781	7 431
Site Web	113 185	106 162	7 023
Base de données des membres	307 137	62 046	245 091
	2 198 576 \$	1 081 891 \$	1 116 685 \$
			1 054 423 \$

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2022

7. Revenu constaté d'avance

	2022	2021
Cotisations des membres	300 667 \$	285 862 \$
Droits des titulaires de permis	85 346	79 970
Frais de demande de certificat d'autorisation	55 053	53 127
Frais d'inscription	30 619	41 178
	<u>471 685 \$</u>	<u>460 137 \$</u>

8. Financement des sections

Pendant l'année, AIGNB a fourni des fonds de 52 500\$ aux bureaux des sections. Ce financement permet à chacun des sections d'exécuter leurs activités pendant l'année. Chaque bureau de section relève directement de son propre conseil.

9. Opérations entre apparentés

Créée en 1994, la Fondation de l'AIGNB pour l'éducation est un organisme caritatif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Fondation a pour but de promouvoir la formation d'ingénieurs, d'étudiants en génie, de géoscientifiques et d'étudiants en sciences de la Terre. Son mandat est défini par un règlement de l'Association.

L'Association a recueilli 13 144 \$ (7 173 \$ en 2021) de dons et des revenus de la publicité de ses membres au nom de la Fondation. Les fonds sont ensuite transférés à la Fondation pour son utilisation.

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2022

10. Fondation de l'AIGNB pour l'éducation

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Fondation n'ont pas été consolidés dans les états financiers de l'Association. L'exercice financier de la Fondation se termine le 31 décembre. Les résumés financiers de cette entité non consolidée s'établissent comme suit :

	Situation financière	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Espèces en dépôt	52 505 \$	49 534 \$
Comptes débiteurs	3 993	4 787
Placements à court terme	1 136 146	1 080 284
À payer à l'AIGNB	10 511	6 630
Comptes débiteurs	(35 000)	(15 000)
	1 168 155 \$	1 126 235 \$
	Résultats des activités	
	Exercice terminé le 31 décembre 2021	Exercice terminé le 31 décembre 2020
Revenus – dons	20 777 \$	30 928 \$
Revenus – placements	79 793	65 595
	100 570	96 523
Dépenses – bourses d'études	(50 000)	(50 000)
Dépenses – autres	(6 604)	(5 752)
	41 966 \$	40 771 \$

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
30 septembre 2022

11. Engagements

Contrats de location-exploitation, support informatique et relations gouvernementales

L'Association loue de l'équipement de bureau dont les contrats de location-exploitation viennent à échéance en avril 2022 et août 2024. Un mandat de représentation pour 3 mois avec Porter O'Brien pour leur travail de relations gouvernementales, soit jusqu'à décembre 2022. Une entente triennale a été signée avec Open Water pour utiliser leur plateforme logicielle pour l'assistance. Les futurs paiements minimaux agrégés, taxe comprise, sont prévus comme suit :

2023	26 958 \$
2024	<u>16 632</u>
	<u><u>43 590 \$</u></u>

Coordonnatrice de sensibilisation

L'Association a conclu une entente avec l'Université de Moncton pour le financement d'une coordonnatrice externe à temps plein. L'entente prend fin en 2022 sauf si elle est révoquée avant l'expiration par avis adressé par écrit de six mois. L'entente est renouvelée dans les premiers mois de l'exercice de 2023. Le paiement minimal est prévu comme suit :

2023	<u><u>35 000 \$</u></u>
------	-------------------------

Utilisation iMIS

L'Association a conclu une entente avec Advanced Solutions International pour l'utilisation du logiciel iMIS jusqu'au mars 2025 et le soutien à la mise en œuvre jusqu'à août 2025. Les paiements minimaux futurs sont prévus comme suit :

2023	24 483 \$
2024	25 109
2025	<u>25 755</u>
	<u><u>75 347 \$</u></u>

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 septembre 2022

12. Instruments financiers

Certains instruments financiers comportent les risques suivants pour l'Association :

(a) Risque du marché

Il s'agit du risque découlant du changement de valeur d'un instrument financier dans le cadre d'une variation des prix du marché. L'Association y est vulnérable, car elle possède beaucoup de placements dans des titres cotés en bourse.

13. Autre

En raison de l'épidémie associée à une nouvelle souche de coronavirus, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré un état de pandémie le 11 mars 2020. Les mesures gouvernementales en place pour lutter contre la menace du virus pour la santé ont causé des perturbations importantes aux entreprises dans le monde entier, entraînant un ralentissement économique. La durée et l'incidence de l'épidémie sont inconnues pour le moment, tout comme l'efficacité des interventions du gouvernement et des banques centrales. Il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité, ni les effets sur les conditions et les résultats financiers futurs de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick. Les répercussions jusqu'au 30 septembre 2021 ont été incluses dans ces états financiers.

14. Données comparatives

Les états financiers présentés à titre comparatif ont été reclassés depuis leur dernière parution afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'année courante.

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Annexes aux états financiers
Exercice terminé le 30 septembre 2022

Fonctionnement

Annexe 1

	2022 Réel	2022 Prévu au budget	2021 Réel
Salaires et avantages sociaux	805 947 \$	800 000 \$	830 333 \$
Maintenance informatique	136 115	88 000	47 822
Amortissement	84 410	-	58 491
Frais de service	45 317	55 000	56 423
Entretien des bâtiments	44 111	30 000	31 514
Impôt foncier	42 063	43 000	40 006
Frais de bureau	37 798	42 000	29 275
Frais postaux	29 422	30 000	39 124
Frais téléphoniques	20 056	15 000	10 917
Honoraires professionnels	17 568	11 000	13 132
Assurance	16 716	13 000	15 369
Frais d'impression – bureau	3 281	7 500	2 713
Ordinateurs et matériel	3 202	5 000	39 805
	<u>1 286 006 \$</u>	<u>1 139 500 \$</u>	<u>1 214 924 \$</u>

Communication

Annexe 2

	2022 Réel	2022 Budget	2021 Réel
Communications	101 689 \$	100 000 \$	138 323 \$
Relations gouvernementales	97 702	50 000	20 250
Coordonatrice de sensibilisation	35 000	35 000	35 000
Fonds de sensibilisation	30 172	35 000	23 174
Prix et bourses	22 000	24 000	-
Impression – communications	15 459	100 000	-
Financement de projet	12 437	37 500	50 500
Site internet et communication électronique	3 672	7 500	7 018
Dépenses centennaires	-	-	5 445
	<u>318 131 \$</u>	<u>389 000 \$</u>	<u>279 710 \$</u>

Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick

Annexes aux états financiers
Exercice terminé le 30 septembre 2022

Services aux membres

Annexe 3

	2022 Réel	2022 Budget	2021 Réel
Financement des sections	52 500 \$	52 500 \$	52 500 \$
Déplacements	44 658	25 000	19 524
Assemblée annuelle	40 700	75 000	32 954
Certificats et sceaux	24 206	28 000	16 617
Dépenses associées aux examens	16 253	22 000	21 087
Traduction	15 950	18 000	15 228
Prix et récompenses	360	2 500	410
Réunions de comité	6 918	8 000	686
Réunions du conseil d'administration	38 849	45 000	18 798
Diversité et inclusion	-	-	23 008
	240 394 \$	276 000 \$	200 812 \$

Autres

Annexe 4

	2022 Réel	2022 Budget	2021 Réel
Évaluation IC et GC	73 803 \$	78 000 \$	65 822 \$
Application juridique et de la <i>Loi</i>	41 669	15 000	10 901
Divers	34 728	20 000	13 911
Assurance responsabilité secondaire	26 137	27 000	24 772
Perfectionnement professionnel	1 488	10 000	5 185
Révision de la <i>Loi</i> et des règlements administratifs	-	1 000	-
	177 825 \$	151 000 \$	120 591 \$